

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON  
DU 16 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil-vingt-un, Le seize novembre 2021 à dix-neuf heures, le conseil municipal de Brûlon, légalement convoqués, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Date de convocation : le 08 novembre 2021

Date d'affichage : le 08 novembre 2021

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire ouvre la séance, après lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

**Prieuré**

La Commune de Brûlon a été retenue par la Fondation du Patrimoine pour obtenir des fonds de la Fondation BERN. Dans ce cadre, elle propose une action complémentaire par un appel aux dons sous forme de campagne de mobilisation de mécénat populaire pour la sauvegarde du patrimoine de proximité

La Fondation du Patrimoine propose de signer une convention de partenariat de collecte de dons.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord.

**- Délibération d'autorisation l'organisation d'un projet participatif avec la fondation du patrimoine**

- de lancer une souscription publique à compter du 1<sup>ER</sup> Décembre 2021 Faisant notamment appel au mécénat populaire et d'entreprise en partenariat avec la fondation du patrimoine des Pays de la Loire

7 place Gautier Chevreuil

**- Choix de la prestation SPS et Contrôle technique – DELI-21-11-02**

Présentation de la consultation auprès de deux sociétés

***Résultat de la consultation mission SPS (sécurité prévention santé)***

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

La Conseil Municipal retient pour les missions SPS et contrôle technique la société QUALICONSULT pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble du 7 place Gautier Chevreuil à Brûlon

Pour la mission SPS (Santé-Prévention-Sécurité) pour un montant de 3 399.00 € H.T. soit 4 078.80 € TTC

Pour la mission Contrôle technique pour un montant de 6 125.00 € H.T. soit 7 350.00 € TTC.

#### Lotissement des Deux Chênes

- Point sur les travaux

Monsieur DODIER propose au conseil municipal une visite de chantier au lotissement pour faire le point sur l'avancement des travaux.

#### **Création d'un muret – devis complémentaire –**

Construction d'un muret de soutènement de 0.91 mètre de Haut est proposé sur le territoire communal pour maintenir de la terre près d'un pavillon pour un coût de 2530.00 € H.T. soit 3036.00 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le devis de l'entreprise CHAPRON pour un montant de 2530.00 € H.T. soit 3 036.00 € TTC.

#### Hôtel

#### **Mission MOE de conformité du système de coordination Système de Sécurité Incendie –**

**DELI-21-11-04**

L'hôtel n'étant plus exploité depuis plusieurs années, il y a lieu de prévoir une mission de mise en conformité de sécurité incendie et pour les travaux de réhabilitation et de mise en conformité PM, une mission MOE de mise en accessibilité des personnes handicap et/ou personne à mobilité réduite

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de signer les devis avec la société MBO consulting 5-7 pour :

- Mission mise en conformité du système de sécurité incendie –et une Mission mise en conformité accessibilité TTC.

#### Voirie

- Présentation du plan et du devis route de Sillé

Présentation du plan d'aménagement de la route de Sillé ainsi que le devis.

Le projet inscrit dans le cadre du marché à bons de commande signé avec l'entreprise LUC DURAND.

Le devis présenté est de 103 258.00 € H.T. soit 123 909.60 € TTC.

Choix de la puissance des lanternes de la route de Sillé et rue Charles Bareau

La puissance proposée par la commission voirie est 90 watt/led

pour une bonne sécurisation de la voie la puissance doit être 90

#### **- Questions diverses**

Monsieur Le Maire propose une étude sur l'aménagement d'une zone 30 en agglomération, une commission sera constituée de la commission voirie, Nicolas JEFFROY et Pierre JARDIN.

#### **- Participation au coût de fonctionnement pour un élève en classe ULIS de LOUÉ**

Un enfant domicilié à Brûlon est scolarisé à l'école élémentaire publique de Loué, il est accueilli dans une classe ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire).

La participation financière demandée par la Commune de LOUÉ pour le coût de fonctionnement est de 915 €/ enfant pour l'année 2021

Le Conseil municipal après avoir délibéré, autorise le versement de cette participation de 915 € à la Commune de LOUÉ.

#### **Adhésion de l'association « Urgence Maisons Fissurées de la Sarthe » - [DELI-21-11-12](#)**

Le terrain du secteur de la place Claude Chappe étant argileux, avec le changement climatique certaines maisons sont fissurées.

Afin d'aider à la reconnaissance des communes de l'état de catastrophe naturelle, une association a été créée, le Maire de DOLLON, Monsieur Xavier JAMOIS en est le Président.

Il est proposé à l'assemblée d'adhérer à l'association « Urgence Maisons Fissurées de la Sarthe » pour une adhésion annuelle de 190.00 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association « Urgence Maisons Fissurées de la Sarthe » et autorise Le Maire à payer l'adhésion de 190 €/ an.

## **6 – Redevances d’occupation des sols –**

- Orange
- GRDF

La redevance d’occupation des sols pour l’opérateur ORANGE pour l’année 2021 est de 1590.75 €  
La redevance d’occupation pour l’opérateur GRDF pour l’année 2021 est de 495 € et rappel de l’année 2015 de 435.00 €

Le Conseil Municipal autorise l’émission de titres pour les redevances d’ORANGE et de GRDF.

## **7 – Information sur la taxe d’aménagement**

La commune de Brûlon a instauré la taxe d’aménagement en 2011, elle se compose de 3 éléments :

- La taxe communale
- la taxe départementale
- la redevance d’archéologie préventive

### **L**

Des exonérations sont prévues comme pour les bâtiments agricoles et les 100 premiers M2 d’une habitation d’un primo-accédant sont exonérés de 50%.

La Commune de Brûlon a exonéré de la taxe communale les abris de jardin.

Après avoir délibéré

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux de 1% sur les zones UA-AUa et 2% sur le reste du territoire.

### **Patrimoine**

#### **- Convention d’accueil d’une étudiante en licence d’histoire**

Monsieur GUIHAL informe qu’une étudiante en licence d’Histoire, Elise LELIEVRE, demande de réaliser un stage de 264 heures à Brûlon sur le patrimoine

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention, le référent de stage sera M. GUIHAL.

#### **- Prise de position sur la loi RIST – Préservons nos hôpitaux de proximité**

Les élus de la Commune de Brûlon souhaitent interpeller :

- Le Premier Ministre,
- Le Ministre de la Santé, Monsieur Olivier VERAN ;
- L’ensemble des parlementaires

Afin :

- **de dénoncer le plafonnement généralisé de la rémunération des médecins intérimaires des hôpitaux publics ;**
- **De demander à ce que s'applique le principe de territorialisation, privilégiant le sur-mesure et le cas par cas, afin de sauvegarder les établissements publics de proximité situés en territoires déjà sous-dotés.**

L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 22 h 30  
Le Maire

















